



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE,  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES RESSOURCES MARINES,  
*en charge de l'artisanat***



## **POLITIQUE DE L'EAU DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

### **PLAN D' ACTIONS DETAILLE 2021-2025**



Validé par le Comité de la Politique de l'eau le 31 août 2022



## Introduction

La Polynésie française est une économie insulaire, dotée d'une biodiversité exceptionnelle mais fragile. Destination touristique, son développement durable s'appuie sur la préservation de son environnement naturel et de ses ressources. La pression anthropique influe négativement sur la qualité de l'environnement terrestre et marin, ces impacts sur les ressources en eau sont accentués par le changement climatique. La Politique de l'eau instaure un premier cadre de gestion intégrée des ressources en eau associant les enjeux sanitaires, économiques et environnementaux ainsi que la problématique du changement climatique et des risques naturels.

Elle se décline en **3 orientations stratégiques (A, B et C)**, la première porte sur le soutien apporté aux communes dans la mise en œuvre des compétences environnementales en eau potable et en assainissement des eaux usées (cycle domestique de l'eau). La seconde orientation s'attèle à la connaissance et la gestion durable de la ressource en eau douce (cycle naturel de l'eau). Et enfin, la troisième orientation est dédiée à la gouvernance de cette nouvelle politique de l'eau adaptée aux contextes locaux. Pour la **période 2021 à 2025**, un plan d'actions a été élaboré. Exclusivement consacré au périmètre d'intervention du Pays, représentant ainsi des montants estimatifs relevant du budget propre du Pays, toutes taxes comprises.

### **1) Orientation A : Développer des services publics de l'eau axés sur la qualité de la ressource en eau**

L'objectif général est de satisfaire les besoins de la population en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées, s'inscrivant dans l'objectif du développement durable de l'ONU, n° 6 « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ».

Les indicateurs de performance des actions de cette orientation sont les suivants :

- 75 % de la population a accès à de l'eau potable (en 2019 : 62 %),
- 6 communes disposent d'un système de collecte et de traitement des eaux usées et des matières de vidange (en 2020 : Punaauia, Papeete, Moorea et Bora Bora).

Pour atteindre ces objectifs communs, le plan d'actions de cette orientation décline l'accompagnement du Pays au développement des services publics communaux d'eau et d'assainissement des eaux usées, nécessaires suivant :

- 1) La poursuite du soutien financier aux investissements des opérations communales en eau potable (depuis la production de l'eau jusqu'au contrôle de la qualité distribuée) et en assainissement des eaux usées, au travers notamment du Contrat de Développement et de Transformation (CDT) ou d'autres outils de financement du Pays,
- 2) L'évolution des textes réglementaires relevant de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées,
- 3) Le contrôle de l'application des textes précités,
- 4) Dans la limite de ses compétences, la recherche de solutions techniques innovantes en assainissement notamment, et la mise à disposition d'outils administratifs (tels que des documents types) aux communes.

Les principales hypothèses de réussite de ces actions reposent sur l'opérationnalité des communes et le maintien du partenariat financier avec l'Etat et les Communes. Les risques exogènes identifiés relèvent de l'insuffisance des crédits des partenaires financiers, l'augmentation des coûts (réalisation et fourniture des matériaux), de l'indisponibilité suffisante



des opérateurs privés ou encore des difficultés d'application des textes induites par la fragmentation du territoire.

## **2) Orientation B : Préserver durablement les fonctionnalités du grand cycle de l'eau pour bénéficier durablement de l'or bleu**

L'objectif général est de tendre vers un bon état écologique des masses d'eau et l'instauration d'une gestion intégrée des ressources en eau, dans un contexte de changement climatique.

Peu investiguée par le passé, il est nécessaire de compléter et consolider la connaissance sur l'état de la ressource en eau et des milieux associés, actuellement parcellaires et incomplètes.

La Polynésie française renforce son action de préservation du patrimoine naturel lié à l'eau douce et se dote d'outils de gestion, de planification, réglementaires et de contrôle.

En matière de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, une approche globale par bassin versant de la source au lagon, permettra de cibler la conservation ou la restauration des écosystèmes dans les zones à enjeux.

A l'échelle régionale et globale, le changement climatique sera modélisé sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française à des niveaux de résolution fine.

Enfin, au-delà de l'aspect sécuritaire, l'aménagement des rivières intégrera progressivement, autant que possible, les dimensions environnementales et sociétales.

Le suivi de la réalisation des actions de cette orientation portera sur le niveau d'évolution de la disponibilité des données cohérentes relatives aux ressources en eau.

## **3) Orientation C : Développer une gouvernance de l'eau adaptée**

Cette politique de l'eau est le premier cadre de gestion de l'eau en Polynésie française. Cette nouvelle gouvernance sera définie, structurée et mise en œuvre. Un comité de pilotage et un comité technique seront régulièrement réunis afin de suivre l'évolution des actions de la politique par le biais du futur plan de suivi et de mesures des performances.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique de l'eau impliquera une mise en cohérence des politiques publiques entre elles, à savoir la stratégie du foncier, le SAGE, des politiques des secteurs économiques (tourisme, agriculture, aquaculture), du plan climat énergie et du futur schéma territorial de prévention et de gestion des déchets.

Enfin, à l'échelle régionale, européenne et internationale, la coopération sera développée dans un contexte de changement climatique.

Le suivi de la réalisation des actions de cette orientation portera sur l'avancement de la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée au contexte polynésien.



## Orientation A- Développer des services publics de l'eau axés sur la qualité de la ressource en eau

Un partenariat renouvelé et confirmé entre les collectivités polynésiennes constitue le socle de ces actions pour garantir aux administrés polynésiens une eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

Pour cela, une gestion efficace des services publics communaux combinée à la gestion durable de la ressource en eau apparaît impérative dans l'objectif de satisfaire les besoins et de protéger la santé des populations. Ainsi, les deux services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, de compétence communale, sont indispensables pour atteindre les objectifs suivants :

- **75 % de la population a accès à de l'eau potable** (en 2019 : 62 %),
- **6 communes disposent d'un système de collecte et de traitement des eaux usées et des matières de vidange** (en 2020 : Punaauia, Papeete, Moorea et Bora Bora).

A noter que ces objectifs s'inscrivent pleinement dans les **objectifs du développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU)** notamment l'objectif n°6 intitulé « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ».

La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 (Titre III, Chap 1er, art.43) impose aux communes la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées.

Par ailleurs, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que toutes les communes doivent assurer, **au plus tard le 31 décembre 2024, les services de distribution d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.**

Ainsi, les actions du Pays portent principalement sur l'important **soutien financier dans la mise en œuvre des compétences environnementale des communes** (eau potable et d'assainissement des eaux usées) via les outils du Contrat de Développement et de Transformation (CDT) ou autre dispositif mis en place par le Pays. La facilitation de la mise en œuvre des services publics communaux se traduit aussi par la recherche de **solutions techniques innovantes et la mise à disposition d'outils administratifs** (modèle de cahiers des charges par exemple).

Les actions portent également sur la **réglementation**, notamment en matière de périmètre de protection des captages et la clarification du cadre réglementaire en matière d'assainissement des eaux usées, ainsi que d'une actualisation de la réglementation locale.

Enfin les actions relevant du **contrôle** sont prévues, au niveau de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées et au niveau de l'assainissement qu'il soit autonome ou collectif public.

### Trois orientations opérationnelles :

- A1- Consolider, optimiser et gérer durablement le patrimoine collectif des réseaux d'eaux
- A2- Distribuer une eau de qualité directement liée à la qualité de la ressource en eau
- A3- Protéger, économiser et mieux partager la ressource en eau

La première orientation opérationnelle vient soutenir la mise en œuvre communale de la planification des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées par la **réalisation des infrastructures et l'acquisition d'équipements, la réhabilitation ou la mise aux normes des installations existantes.** Elle inclut également la recherche de solutions innovantes et d'outils pour



faciliter la mise en œuvre de ces services par les communes. Le suivi de cette orientation opérationnelle sera illustré par le nombre de services publics communaux opérationnels (AEP et AEU).

La deuxième orientation opérationnelle vise un objectif **sanitaire**, à savoir d'assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, notamment par la mise en place d'un cadre réglementaire relatif au périmètre de protection des captages, et la réalisation ainsi que la mise en œuvre de plans communaux de sécurité sanitaire des eaux (PSSE). Le suivi de cette orientation opérationnelle sera illustré par le nombre de communes distribuant de l'eau potable.

Enfin la troisième orientation vise à **rationnaliser l'utilisation de la ressource en eau** et protéger les ressources exploitées. Il s'agit notamment de poursuivre le financement d'acquisitions de compteurs sur les forages et captages de la ressource, la pose de compteurs pour les particuliers et le renouvellement des réseaux vétustes pour limiter les fuites. Au niveau des ouvrages communaux de production d'eau, le Pays participe financièrement à la sécurisation des ouvrages par la pose de clôtures, de systèmes d'étanchéification des forages ou encore par la consolidation des captages.

**Trois résultats attendus (RA) :**

- RA1- Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'alimentation en eau potable (AEP),
- RA2- Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'assainissement des eaux usées (AEU),
- RA3- Le Pays propose des solutions facilitant la mise en œuvre des services communaux d'eau et d'assainissement des eaux usées.



## Résultat attendu 1 : Les Communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEP

L'alimentation en eau potable comporte six (6) dominantes :

- Un schéma directeur de l'eau ;
- La production par forage, captage, osmoseur, récupération d'eau de pluie, compteur d'eau, etc. ;
- Le stockage : réseau d'adduction, réservoir, citerne, etc. ;
- La potabilisation par traitement, chloration, filtre à sable, lampe UV, contrôle qualité, surveillance, etc. ;
- La distribution : réseau, fontaine, camion, compteurs d'eau généraux et chez l'utilisateur, etc. ;
- Le service administratif et technique : la facturation, le suivi clientèle, les équipes d'entretien et de maintenance, etc.

En matière de planification, **44 des 48 communes sont dotées d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et le mettent en œuvre.**

En 2019, 10 communes distribuent de l'eau potable à leurs administrés, soit **62% de la population** totale. A noter que 5 communes sont en passe de distribuer une eau potable, elles distribuent en effet de l'eau potable sur des portions de leur réseau.

En termes de **contrôle de la qualité de l'eau distribuée**, la majorité des communes a établi un programme, 20 communes l'ont appliqué, certaines ne l'appliquent que partiellement et d'autres, du fait de leur isolement et/ou de leur éloignement géographique, ne peuvent pas procéder aux autocontrôles. En 2018, 46 communes ont voté une délibération **fixant la tarification du service de l'eau**. Les données de recouvrement ne peuvent être appréciées faute de consolidation de celles-ci.

La qualité de l'eau distribuée s'est améliorée ces dernières années. Aussi, le **soutien financier aux investissements d'infrastructures et d'équipements** est poursuivi. Sont principalement visées les opérations de production, de stockage, de potabilisation et de distribution de l'eau (réseaux et pose de compteurs).

Les **Plans communaux de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE)** permettent d'identifier et de traiter les menaces qui pèsent sur l'approvisionnement en eau potable, du captage au consommateur. Cet outil est la référence utilisée dans le monde entier pour mettre en place des plans d'intervention. Cette démarche est engagée depuis 2014 sur 9 communes. En 2021-2022, les communes de Hao, Mahina, Paea, Tumara'a, Tubuai et Rimatara au travers du 11<sup>ème</sup> FED régional (projet PROTEGE) en seront dotées. Certaines actions prioritaires de ces PSSE seront réalisées dans le cadre de cet outil.

La protection des ouvrages de production d'eau implique la mise en place de textes relatifs aux **périmètres de protection des captages**, actuellement inexistants en Polynésie française. Toutefois, des mesures de protection immédiates des ouvrages sont mises en place (clôtures par exemple).

Enfin le **contrôle de la qualité** de l'eau distribuée est indispensable pour suivre l'évolution de l'accès de la population à l'eau potable. Dans le cadre de sa mission de contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, la Direction de la Santé (DS) via le Bureau de santé environnementale (BSE) poursuivra son contrôle de l'eau distribuée en procédant à des prélèvements et en vérifiant les résultats d'autocontrôles réalisés par les communes.

Pilotes des actions : DDC, DS-BSE et DIREN



Résultat attendu 1	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>RA1- Les communes bénéficiant d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEP</b>						Nombre de Communes soutenues financièrement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025	A définir	A définir
						Nombre de Communes soutenues techniquement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025 (PSSE)	0	6
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>1- Soutenir fortement le financement des projets communaux pour la mise en œuvre de leur politique de distribution d'eau potable (AEP). Sont visées les opérations de production, de stockage, de potabilisation et de distribution de l'eau</b>	●	●	●	●	●	Le montant des octrois financiers accordés par arrêtés du conseil des ministres sur le volet de l'eau potable au 31 décembre de l'année cible (ou au cours de la période ciblée) tous dispositifs confondus (DDC, CDT autres dispositifs mis en place par le Pays le cas échéant)	A définir	A définir
						Taux de consommation par les bénéficiaires des octrois financiers du Pays.	A définir	A définir
<b>2- Soutenir la réalisation des plans communaux de sécurité sanitaire des eaux (PSSE) sur la base du volontariat communal</b>	●	●	●			Nombres de PSSE soutenus techniquement par le Pays, approuvés et mis en œuvre	0	6
<b>3- Compléter la réglementation par la mise en place de textes relatifs aux périmètres de protection des captages</b>	●	●	●	●	●	Le cadre réglementaire relevant les périmètres de protection des captages est défini et appliqué	Absence de cadre réglementaire relatifs aux modalités de mise en œuvre des PPC	Les textes relatifs aux modalités de mise en œuvre des PPC sont entrés en vigueur
<b>4- Contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées</b>	●	●	●	●	●	Nombre de prélèvements et contrôles des auto-contrôles par le BSE	1 690	1 690

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Opérationnalité des communes - Participation de l'Etat au financement des outils de cofinancement
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Insuffisance des crédits de l'Etat - Augmentation des coûts de réalisation - Disponibilité insuffisante des opérateurs privés - Difficulté d'applicabilité des textes	



## Résultat attendu 2 : Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEU

En matière de développement durable du territoire, l'assainissement des eaux usées constitue un enjeu incontournable, concernant à la fois la santé, la préservation de l'environnement et au développement de l'activité économique. Les impacts négatifs de l'absence de gestion des eaux usées portent sur la ressource en eau, la santé publique, le cadre de vie des populations, le tourisme, l'aménagement urbain, la pêche et la préservation du patrimoine naturel (coraux etc.). L'assainissement des eaux usées concerne la collecte des eaux usées, leur traitement et leur rejet dans le milieu naturel.

La **délibération n° 87-48 AT** du 29/04/1987 définit l'assainissement des eaux usées selon :

- **l'assainissement autonome** (article 10) concerne les dispositifs à mettre en œuvre pour la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées qui ne peuvent être reçues par un système d'assainissement public. On distingue l'assainissement autonome individuel (à l'échelle d'une habitation) et l'assainissement autonome collectif (à l'échelle d'un groupe d'habitation),
- **l'assainissement collectif public** (article 23) est constitué d'un réseau de collecte et d'ouvrages annexes appelé réseau d'égout (permettant le transfert des eaux usées), d'une station d'épuration assurant le traitement et d'un exécutoire.

La **Loi organique du 27 février 2004** confie la compétence d'assainissement des eaux usées aux communes. Antérieurement à cette loi, le gouvernement de la Polynésie française a mis en œuvre des programmes d'assainissement collectif des eaux usées au niveau des communes à vocation touristique et des communes à fortes densités d'habitat (Papeete, Punaauia, Moorea et Bora Bora) depuis 1990. L'obligation réglementaire de mise en œuvre de cette compétence est relativement récente, moins de 20 ans.

En 2008, le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** instaure les obligations et échéances réglementaires suivantes :

- Présenter un plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau (schéma directeur) au plus tard le 31 décembre 2019.
- Contrôler les systèmes d'assainissement non collectif (ANC) au plus tard le 31 décembre 2020. La périodicité entre deux contrôles ne peut dépasser 8 ans.
- Assurer le service de l'assainissement au plus tard le 31 décembre 2024.

Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre des SPANC est incomplet, la mise en place de ces services est donc embryonnaire. Ainsi, la loi organique et le CGCT ne permettent pas de définir qui est compétent en matière de **contrôle des dispositifs d'assainissement** des eaux usées. Trois niveaux de contrôles sont identifiés : à la **conception** (instruction permis de construire), à la **bonne exécution des ouvrages** (conformité), et lors du contrôle de **l'exploitation des ouvrages existants** (initial, avant-vente, périodique et entretien).

Les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées planifient les programmes d'assainissement et cartographient les zones où l'assainissement autonome suffit à garantir une qualité environnementale et les zones où l'assainissement collectif public s'impose. En 2020, 12 schémas directeurs d'assainissement des eaux usées sont réalisés ou en cours de réalisation. Cette démarche exprime le besoin prégnant de cadrer la collecte et le traitement des eaux usées des communes.

Concernant **l'assainissement collectif public**, les communes de Punaauia, Papeete, Moorea-Haapiti et Bora Bora sont dotées d'infrastructures collectives, soit 5 stations d'épuration collectives, 5



émissaires de rejet et plusieurs dizaines de kilomètres de réseaux. Près de 7 750 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées, produites par l'équivalent de 9 % de la population sont ainsi collectées et traitées selon des normes. Les eaux traitées sont ensuite restituées au milieu naturel, en lagon ou en océan.

Pour ce qui concerne la gestion de l'**assainissement autonome**, le constat laisse apparaître plus de 250 petites stations d'épuration dont 90 % se trouvent à Tahiti. La ville de Papeete concentre la moitié de ces stations. L'efficacité de traitement n'est pas suffisante car plus de la moitié de ces stations présentent des rejets non conformes dus à des dysfonctionnements dont la réparation ou le maintien à niveau génère des coûts importants. Les constats liés à l'assainissement individuel sont peu chiffrés à l'échelle de la Polynésie française. Les dernières études sur les villes de Arue et Pirae révèlent des états de vétusté élevée (90% des équipements de traitement) et un manque certain d'entretien (75% des systèmes de traitement individuel ne sont pas entretenus).

Dans ce cadre, il convient de poursuivre le **soutien financier aux communes** dans la mise en œuvre de cette nouvelle compétence sur l'ensemble du territoire polynésien. Sont principalement visées les opérations de création ou de rénovation d'infrastructures d'assainissement collectif dans les zones adaptées (stations d'épuration, réseaux, poste de refoulement ou relevage, émissaires ...), et de développement de l'assainissement autonome (unités et filières de traitement de matières de vidange boues et graisses, équipements de collecte).

L'effort de soutien financier aux communes de l'agglomération et dans les territoires à potentiel de développement touristique sera poursuivi. A noter la particularité de la gestion de l'assainissement des eaux usées de Punaauia, aujourd'hui assurée par la Société d'économie Mixte (SEM) SEM Assainissement des eaux de Tahiti, dont le Pays est actionnaire majoritaire. Cette SEM, créée en 2002, arrive au terme de la durée de concession, impliquant une préparation importante pour la reprise de la gestion de ce service par la commune de Punaauia. Dans cette perspective, un chantier de remplacement de l'émissaire et d'augmentation de la capacité de rejet des eaux traitées en océan sera entrepris par la SEM, sur financement total du Pays.

**En termes de SPANC**, l'effort financier concernera notamment la construction d'unités de traitement des matières de vidange et l'acquisition de matériel roulant de pompage, sur l'ensemble des communes de la Polynésie française.

Au niveau de la gouvernance et de la réglementation, une **clarification des responsabilités et compétences** des parties prenantes en matière d'assainissement des eaux usées sera lancée. Elle fixera les domaines de compétences et d'intervention de chaque partie. De plus, les **modalités pratiques de mise en œuvre de cette compétence** seront adaptées et complétées (*définition du zonage, filières autorisées, fréquences d'entretien, définition de la conformité d'un dispositif, mesures sociales, moyens de coercition, modalités de contrôle, etc.*), en fonction de la clarification des compétences, afin de permettre une actualisation de la réglementation locale, à savoir la délibération 87-48/AT du 29/04/1987 et les arrêtés d'application relatifs à la réglementation de l'hygiène des eaux usées.

Enfin le **contrôle des dispositifs d'assainissement des eaux usées**, autonomes ou collectifs publics, est indispensable pour suivre à terme l'évolution de l'accès de la population à un assainissement performant. Le contrôle des petites stations d'épuration d'habitats collectifs (assainissement autonome collectif) sera poursuivi par le Pays ou les communes, selon la répartition des compétences. Quant au contrôle des stations d'épurations collectives, relevant des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il sera assuré par la Diren, sur la base des rapports annuels d'exploitation comprenant les autocontrôles de l'exploitant. La station d'épuration de Papeete a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation ICPE et celle de Punaauia est en cours de régularisation.



Pilotes des actions : DDC, DS-BSE, DCA, DIREN et la Présidence

Résultat attendu 2	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
RA2- Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEU						<p>Nombre de Communes disposant d'un dispositif de collecte et traitement des eaux usées et/ou matières de vidange</p> <p>Quantité d'eaux usées traitées par des stations d'épuration publiques (en m<sup>3</sup>/j)</p>	<p>4</p> <p>7 750</p>	<p>6</p> <p>10 000</p>
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
5- Soutenir fortement le financement des projets communaux dans la mise en œuvre de leur politique d'AEU. Sont visées les opérations de création ou de rénovation d'infrastructures d'assainissement collectif dans les zones adaptées (Réseaux, stations d'épuration, émissaires...), de développement de l'assainissement autonome (unités et filières de traitement de matières de vidange boue et graisse, équipement de collecte)	●	●	●	●	●	<p>Montant des octrois financiers accordés par arrêtés du conseil des ministres sur le volet de l'assainissement des eaux usées au 31 décembre de l'année cible (ou au cours de la période ciblée) tous dispositifs confondus (DDC, CDT et autres dispositifs mis en place par le Pays le cas échéant)</p> <p>Taux de consommation par les bénéficiaires des octrois financiers du Pays</p>	<p>A définir</p> <p>A définir</p>	<p>A définir</p> <p>A définir</p>
6- Soutenir la SEM Assainissement des eaux de Tahiti par le financement de la reconstruction de l'émissaire de la station d'épuration de Punaauia comprenant un poste de refoulement des eaux traitées		●	●	●		Le nouvel émissaire est posé ainsi que le poste de refoulement en amont	Emissaire dégradé prématurément	Nouvel émissaire posé et opérationnel
7- Accompagner la fin de la concession de la SEM Assainissement des eaux de Tahiti et la reprise du service public d'assainissement collectif par la commune de Punaauia (analyses juridiques, définition des modalités de transfert de la SEM et des ouvrages)			●	●		Le service public d'assainissement collectif est assuré par la commune de Punaauia	SEM AET concessionnaire du service public	Commune de Punaauia gestionnaire du service public d'AEU



8- Clarifier les responsabilités et compétences des parties prenantes en matière d'assainissement des eaux usées par la saisine du tribunal administratif		●	●			Le tribunal administratif est saisi	Répartition des compétences et responsabilités non établies	Responsabilités et compétences clarifiées
9- Adapter et compléter les modalités pratiques pour mise en œuvre de la compétence en assainissement des eaux usées des communes par une commission technique ad hoc, en fonction de la clarification des compétences		●	●	●		Les modalités pratiques pour la mise en œuvre de la compétence assainissement des eaux usées sont définies ou complétées au sein de la Commission de l'hygiène de l'eau. Elles seront retranscrites dans le cadre réglementaire idoine	A définir	Modalités pratiques définies
10- Actualiser la délibération 87-48/AT du 29/04/1987 et les arrêtés d'application relatifs à la réglementation de l'hygiène des eaux usées, en fonction de la clarification des compétences et des modalités pratiques définies			●	●		Les modalités pratiques pour la mise en œuvre de la compétence assainissement des eaux usées sont retranscrites dans le cadre réglementaire territorial	Les modalités pratiques existent partiellement mais doivent être adaptées et complétées selon la nouvelle répartition des compétences	Réglementation locale actualisée
11- Assurer le contrôle de l'assainissement autonome collectif (petites stations d'épuration d'habitats collectifs), en fonction de la clarification des compétences et de la réglementation				●		A définir selon actions 9 & 10	-	-
12- Contrôler l'assainissement collectif public	●	●	●	●	●	Nombre de contrôle réalisés sur les ICPE des stations d'épuration collective classées ICPE ou selon d'autres modalités (contrôles et autocontrôles)	1	2

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Opérationnalité des communes - Participation de l'Etat au financement des outils de cofinancement
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Insuffisance des crédits de l'Etat - Augmentation des coûts de réalisation - Disponibilité insuffisante des opérateurs privés	-



### Résultat attendu 3 : Le Pays propose des solutions facilitant la mise en œuvre des services communaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

A l'occasion des ateliers de concertation relatifs à l'élaboration de la Politique de l'eau, divers besoins ont émergé, notamment la **recherche de solutions innovantes d'épuration** adaptées au contexte local et la création d'outils opérationnels pour répondre partiellement à un manque d'ingénierie communale.

Afin de proposer des solutions de traitement des eaux usées, **adaptées, robustes et moins coûteuses**, le Pays prévoit d'étudier des nouvelles solutions par la mise en place de **projets pilotes** tels que la phyto-épuration par jardins filtrants ou l'utilisation de procédés biologiques compacts et modulaires. Les procédés de traitement des boues ou des graisses peuvent également faire l'objet d'études notamment pour les îles éloignées.

En 2018, suite à la demande d'une commune, le Pays, en collaboration avec des services de l'Etat, a élaboré un cahier des charges types pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Ce modèle de document est mis à disposition des communes. Dans cette dynamique, **des documents types, supports de communication ou de formation**, seront préparés et mis à disposition des collectivités par un groupe de travail dédié.

Pilote des actions : DIREN

Résultat attendu 3	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>RA3- Le Pays propose des solutions facilitant la mise en œuvre des services communaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées</b>						Nombre d'outils créés facilitant la mise en œuvre des services publics communaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées	1	8
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>13 - Etudier les solutions innovantes d'épuration par la mise en place de projets pilotes adaptés au contexte local</b>			●	●	●	Nombre de solutions innovantes étudiées et testées sur le terrain	0	2
<b>14- Etablir des documents types pour faciliter la mise en œuvre des services environnementaux (guides pratiques, modèles de cahier des charges, supports de communication, etc.)</b>	●	●	●	●	●	Nombre de document types élaborés et mis à disposition des acteurs	1	6

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implication des parties prenantes communales - Participation de l'Etat au financement des outils de cofinancement
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Manque de communes d'accueil des projets pilote et absence d'implication	-



## Orientation B- Préserver durablement les fonctionnalités du grand cycle de l'eau pour bénéficier durablement de l'or bleu

La Polynésie française renforce **son action de préservation du patrimoine naturel lié à l'eau douce**. Peu investigué par le passé, la connaissance de cet aspect de la biodiversité doit être renforcé afin d'en caractériser la vulnérabilité. La gestion du domaine public fluvial relève des compétences du Pays.

Ce point de connaissance précisé permettra de mieux gérer les impacts directs ou indirects des activités anthropiques. En matière de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, une approche globale par bassin versant de la source au lagon, permettra de **cibler la conservation ou la restauration des écosystèmes dans les zones à enjeux**.

Le diagnostic des masses d'eau, actuellement parcellaire, doit être transversal et partagé pour tendre vers une gestion intégrée en prenant en compte les milieux souterrains, superficiels, littoraux et maritimes. Cette approche holistique intégrera les impacts des activités domestiques, industrielles, touristiques et identifiera des zones à enjeux. En outre, tous les acteurs seront impliqués.

**Une attention toute particulière sera apportée à la gestion des cours d'eau, milieux sensibles peu étudiés en Polynésie française, très fortement affectés par les activités humaines.** Ils sont modifiés par les aménagements, impactés par des rejets d'eaux usées ou de déchets, par des pratiques de curage/extraction anarchiques, ainsi que toutes mauvaises pratiques d'exécution des travaux en rivières (dont le bétonnage des lits et l'enrochement des berges), etc.

L'amélioration des connaissances des écosystèmes et du fonctionnement des cours d'eau engagée, est nécessaire pour mettre en œuvre des modalités de gestion des bassins versants ainsi que des aménagements couplant protection contre les inondations et préservation des milieux, plus respectueux de l'environnement.

### **Trois orientations opérationnelles :**

- B1- Améliorer la connaissance sur les ressources en eau, les milieux naturels, les pressions exercées et partager l'information
- B2- Instaurer les bases de la gestion durable des ressources en eau
- B3- Repenser les outils d'aménagement des cours d'eau en intégrant prévention des inondations, écologie et culture.

La première orientation vise à consolider les connaissances dans un contexte de changement climatique. Peu investiguée par le passé, il est nécessaire de compléter et consolider la connaissance sur l'état de la ressource en eau et des milieux associés, actuellement parcellaires et incomplètes. Il s'agira de les consolider sur des bases de données communes et d'en permettre la valorisation tant au niveau professionnel qu'au niveau des usagers domestiques. Le suivi de cette orientation opérationnelle sera illustré par le nombre d'îles ayant fait l'objet d'acquisition de données hydrologiques, hydrogéologiques et climatiques.

La deuxième orientation vise l'instauration des bases de la gestion durable des ressources en eau, en renforçant son action de gestion du patrimoine naturel lié à l'eau douce, et en se dotant d'outils de gestion, de planification, réglementaires et de contrôle. En matière de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, une approche globale par bassin versant de la source au lagon, permettra de cibler la conservation ou la restauration des écosystèmes dans les zones à enjeux, selon les principes de la gestion intégrée des ressources en eau. Des schémas de gestion de rivières



seront réalisées. Un schéma territorial de gestion de l'eau sera décliné par archipel. Le suivi de cette orientation sera illustré par le nombre de communes disposant d'outils de planification durable des ressources en eau.

La troisième orientation tend à repenser l'aménagement des cours d'eau en intégrant prévention des inondations, écologie et culture. Il s'agit notamment de poursuivre le plan d'actions Rivière décliné en 10 actions et la mise en place de projets pilote d'aménagement de cours d'eau. Le suivi de cette orientation sera illustré par Proportion des bassins versants restaurés ou aménagés intégrant la prévention des inondations, écologie et culture sur la période 2021-2025.

A l'échelle régionale et locale, le changement climatique sera modélisé sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française à des niveaux de résolution fine. L'observation climatique et météorologique sera par ailleurs renforcée par la modernisation et l'équipement des réseaux de mesure.



#### **Résultat attendu 4 : La connaissance de la ressource en eau souterraine et superficielle est consolidée et les capacités d'observation hydrologique sont modernisées**

Dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, la mise en place des équipements structurants a nécessité des études de connaissances des cours d'eau et des eaux souterraines, dans l'objectif de les exploiter à des fins d'amélioration du cadre de vie de la population (consommation humaine, capacités d'exploitation de l'eau) et de développement économique du Pays (routier, industriel, touristique, etc.). Le réseau territorial d'observations hydrologiques (RTOH) a ainsi été développé pour acquérir des données nécessaires au dimensionnement des ouvrages d'art (pont, barrages, etc). Des études hydrogéologiques avaient également été réalisées pour identifier les meilleurs sites de production d'eau destinée à la consommation humaine.

Cette politique de développement a induit des impacts négatifs sur les ressources en eau, tel que sa surexploitation et sa pollution par des rejets anthropiques, amplifiés par les impacts du changement climatique global.

Dans ce contexte, depuis 2015, d'importants programmes scientifiques de connaissance quantitative et qualitative, des ressources en eau superficielle et souterraine, ont démarré dans l'objectif de caractériser les volumes d'eau naturelle (paramètres physiques) et leur fragilité (paramètres chimiques et bactériologiques).

D'un point de vue des connaissances quantitatives, des investigations hydrogéologiques sont prévues notamment sur l'île de Tahiti par le déploiement d'un programme de géophysique aéroportée (projet PROTEGE financé par le 11<sup>ème</sup> FED régional) et des prospections localisées dans certaines zones à enjeux. Quant aux données hydrologiques, le RTOH sera rénové, développé et modernisé.

Un réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles sera déployé par l'installation de stations de mesure automatisées, disposées dans zones à enjeux environnementaux de Tahiti. De plus, un programme pluriannuel de contrôle de la qualité environnementale des ressources en eau démarrera, impliquant des prestations d'analyse de l'eau en laboratoire. Enfin, le programme de contrôle bactériologique en zones de baignade sera poursuivi sur 7 îles ; Tahiti, Moorea, Bora Bora, Raiatea, Tubuai, Nuku Hiva et Hiva Oa.

L'ensemble de ces résultats, croisé avec les besoins actuels et futurs, **permettra de définir les zones en stress hydrique et les zones à enjeux et de proposer** des outils d'aide à la décision en faveur de la gestion durable des ressources en eau pour les gestionnaires de l'eau.

A terme, l'impact de ces actions, embryonnaires à ce stade, pourra être évalué.

Pilotes des actions : DIREN, DEQ-GEGDP et DS-BSE

Résultat attendu 4	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
La connaissance de la ressource en eau souterraine et superficielle est consolidée et les capacités d'observation hydrologique sont modernisées						Nombre d'îles ayant fait l'acquisition de données hydrogéologiques et hydrologiques	5	15
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible



15- Poursuivre l'acquisition de données hydrogéologiques sur des secteurs à enjeux en privilégiant des techniques innovantes		●	●	●	●	Nombre de communes ayant fait l'acquisition de données hydrogéologiques	5	15
16- Suivre la qualité environnementale des eaux superficielles de l'île de Tahiti par le développement d'un réseau de stations de mesure opérationnelles	●	●	●	●	●	Nombre de stations de suivi déployées opérationnelles	0	8
17- Suivre la qualité environnementale des eaux souterraines de l'île de Tahiti par le développement d'un réseau de stations de mesure opérationnelles	●	●	●	●	●	Nombre de stations de suivi déployées opérationnelles	0	4
18- Moderniser et développer le réseau territorial d'observation hydrologiques (RTOH) par des équipements complémentaires (limnimètres et pluviomètres) et poursuivre la collecte des données	●	●	●	●	●	Nombre de limnimètres et de pluviomètres opérationnels	30	35
						Nombre de limnimètres et de pluviomètres modernisés opérationnels	1	6
19- Contrôler la qualité environnementale de l'eau superficielle et souterraine sur des sites à enjeux		●	●	●	●	Nombres de prélèvements d'eau effectués	16	28
20- Contrôler la qualité bactériologique des eaux de baignade	●	●	●	●	●	Nombre de prélèvements réalisés par le BSE et les contrôles des résultats des analyses réalisées par les communes	1 100	1 100

<b>Hypothèses de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Applicabilité des techniques innovantes en Polynésie Française</li> <li>- Implication active des parties prenantes</li> <li>- Autorisation acquise des propriétaires des ouvrages</li> <li>- Laboratoires opérationnels</li> </ul>
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impossibilité technique et la disponibilité technique des entreprises</li> <li>- Conditions climatiques</li> <li>- Les risques de vandalisme du matériel déployé.</li> <li>- Les disponibilités des matières premières et des pièces détachées</li> <li>- Les conditions de travail sanitaires des agents</li> <li>- L'inaccessibilité des sites de prélèvements</li> <li>- Les difficultés de fonctionnement des laboratoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécurisation des sondes (mise en place de dispositifs d'alarmes anti-intrusion, verrouillage des systèmes, camouflage du matériel, ancrage des sondes dans le lit des rivières, dispositif physique de protection contre les crues)</li> <li>Constitution d'un stock et garantie de remplacement renforcée</li> <li>Déplacement du point de prélèvement</li> </ul>



**Résultat attendu 5 : Les connaissances de l'hydrologie des îles polynésiennes sont bancarisées, valorisées et diffusées par des outils numériques (Portail de l'eau et référentiel des points d'eau)**

Les connaissances sur les ressources en eau et leur mode d'exploitation sont éparses à diverses échelles géographiques (locale, îlienne, communale ou territoriale) et à diverses échelles de temps.

Ainsi près de 50 acteurs communaux, une dizaine de services du Pays et une huitaine de services de l'Etat, créent ou disposent de données relatives aux ressources en eau, à leurs modalités d'exploitation ou de suivi. De plus les actions relevant du résultat attendu 1 vont continuer à générer de la donnée. A ce jour, ces éléments ne sont ni centralisés, ni partagés ou diffusés.

A l'échelle professionnelle, domestique, associative, pédagogique, médiatique, il convient de créer des outils de centralisation de la donnée existante, de vérifier leur fiabilité et de les partager à diverses échelles de compétence.

L'accès à cette donnée traitée, analysée et diffusée permettra aux services gestionnaires de disposer de données fiables, cohérentes et contrôlées, afin de générer des instructions les plus complètes possibles et de proposer des outils d'aide à la décision plus précis et adaptés au contexte.

L'accès à de l'information à portée générale dédiée aux divers publics (scientifique, réglementaire, actualités, etc.) permettra aux publics pédagogiques, associatifs, ou aux bailleurs de fonds de disposer d'informations de proximité.

Dans cet objectif, 2 outils numériques sont développés et mis en production. Le portail numérique de l'eau Vaitea, répondra aux besoins des divers publics en diffusant un panel d'informations le plus adapté possible au public polynésien.

Et le référentiel des points bancarisera les caractéristiques vérifiées (techniques, physiques, qualitatifs, informations à portée générale) de plus de 1000 points d'eau (source, forages, captages, eaux souterraines, rapports d'analyses, etc.) référencés sur l'ensemble du territoire.

Pilote des actions : DIREN

Résultat attendu 5	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
Les connaissances de l'hydrologie des îles polynésiennes sont bancarisées, valorisées et diffusées par des outils numériques (portail de l'eau/référentiel des points d'eau)						Nombre d'outils numériques disponibles pour bancariser, valoriser et diffuser les informations relatives à la gestion de l'eau en Polynésie française, auprès du grand public et des gestionnaires publics de l'eau	0	2
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
21- Actualiser et consolider le portail de l'eau, outil d'informations du grand public		●	●	●	●	Portail de l'eau mis à service et opérationnel	0	1
22- Actualiser et consolider le référentiel des points d'eau, outil métier des services gestionnaires de l'eau		●	●	●	●	Référentiel des points d'eau est mis à service et opérationnel	0	1



<b>Hypothèses de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Opérationnalité des communes</li><li>- Le BRGM contribue activement aux échanges avec la Diren pour un bon état de fonctionnement du système jusque sa mise en production</li><li>- Participation de l'Etat au financement des outils de cofinancement</li><li>- les services gestionnaires de l'eau participent à la bonne marche des outils numériques</li></ul>
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Sécurité des applications numériques insuffisantes</li><li>- Non intégration de l'outil numérique dans les usages et pratiques habituels au sein des services gestionnaires de l'eau</li><li>- Appropriation des outils techniques pour une saisie juste et homogène des données à bancariser</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prestation comprenant une veille sécuritaire</li><li>- Formation des agents dans les services gestionnaires de l'eau</li></ul>



## Résultat attendu 6 : L'impact du changement climatique à l'échelle de la Polynésie française est précisé par le développement des capacités d'observation et de modélisation climatiques dans le cadre d'une approche régionalisée

Les domaines de la météorologie et du climat relèvent de la compétence de principe de la Polynésie française, hormis pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens qui entre dans les compétences de l'État. **Par ailleurs, le principal outil de suivi du climat porté par le Pays est le réseau climatologique de la Polynésie française (RCPF)** qui est formalisé par une convention entre Météo France et la Polynésie française depuis 1995 et renouvelé annuellement.

Les données sur le Changement Climatique (CC) sont encore très peu intégrées à des actions concrètes, publiques ou privées, pour initier l'adaptation des écosystèmes, des économies et des sociétés aux défis climatiques. En effet, historiquement les études qui ont permis de concevoir les différents plans d'aménagement du territoire (comme le PGA, le PGEM ou les PPR) se sont basés sur le développement économique et l'amélioration du cadre de vie sans traiter plus précisément des conséquences des bouleversement climatiques qui auront des impacts majeurs sur les biens, les personnes mais aussi sur la ressource en eau.

C'est dans ce contexte qu'une convention cadre entre Météo France et la Polynésie française a été validée en 2021 pour **consolider la collaboration États/Pays afin de faire face aux défis environnementaux à venir**. Cette initiative permettra également de partager et surtout d'interpréter les données météorologiques avec des experts du domaine. Aussi, la recherche se présente comme une première étape pour fournir des orientations raisonnées aux décideurs lors de l'élaboration de stratégie d'adaptation. Ainsi, l'enrichissement des données climatiques disponibles permettra de trouver des réponses concrètes à l'impact du changement climatique sur la ressource en eau à Tahiti et dans nos îles.

Des changements significatifs sur le climat en Polynésie française ont déjà été observés comme l'augmentation de la température, élévation du niveau marin, la modification des précipitations, etc. De plus, les modélisations disponibles aujourd'hui sont effectuées pour la large zone du Pacifique Sud et donc **manquent de précisions**. Il n'existe pas de données de projections spécifiques pour la Polynésie française, il est donc nécessaire de réaliser des **modélisations à haute résolution permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau**.

Face à ces risques croissants liés au changement climatique, il est indispensable d'organiser une réponse cohérente et structurée en termes d'adaptation au changement climatique. Le projet CLIPSSA (Climat du Pacifique, Savoirs Locaux et Stratégies d'Adaptation) se propose de combler cette lacune, de produire et d'identifier pour ces territoires un ensemble de données, mesures et d'investissements potentiels rendant les sociétés plus résilientes au CC.

Pilotes des actions : DIREN et DEQ-GEGDP



Résultat attendu 6	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
L'impact du changement climatique à l'échelle de la Polynésie française est précisé grâce au développement des capacités d'observation et de modélisation climatiques dans le cadre d'une approche régionale						Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à haute ou très haute résolution permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau	0	75
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
23- Moderniser le RCPF, réseau de suivi climatologique de Polynésie française, par le déploiement de stations automatiques de mesures météorologiques, en partenariat avec Météo France	●	●	●	●	●	Nombres de stations automatiques opérationnelles	0	30
24- Mener une collaboration participative de partage de données météorologiques et climatologiques du Pays et de Météo France, d'interprétations par des météorologues et mises en commun et mises à disposition		●	●	●	●	Un partenariat interservice DEQ-DIREN/Météo France est formalisée pour l'interprétation de données brutes météorologiques du Pays et le partage des données	1 convention partenariale établie	Au moins 2 conventions partenariales sont mises en œuvre
25- Participer à la modélisation climatique future sur des îles de la Polynésie Française et bénéficier de projections sur le changement climatique à haute résolution, dans le cadre de l'initiative CLIPSSA	●	●	●	●	●	Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à haute résolution (20kmx20km) permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau  Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à très haute résolution (2,5 kmx2,5km) permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau	0  0	75  4 minimum (sera précisé lors des ateliers en juillet 2022)

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Collaboration des observateurs de terrain - Collaboration importante de toutes les parties prenantes
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Moyens humains insuffisants - Difficulté d'assimilation des données échangés entre experts et services techniques du Pays	- Vulgarisation et interprétation par un organisme ou un prestataire.



## **Résultat attendu 7 : Des schémas de gestion de l'eau à différentes échelles sont réalisés et leurs plans d'actions sont mis en œuvre**

Un Schéma territorial à l'échelle de la Polynésie française sera établi et décliné par archipel, de sorte à intégrer les **spécificités de chaque typologie d'îles**. Ce plan de gestion des ressources en eau définira les critères et les priorités d'intervention dans les zones à enjeux dans lesquels s'inscriront les schémas directeurs communaux et territoriaux (notamment des rivières). L'expertise locale sera renforcée en termes d'exploitation et de gestion des ressources en eau, de la prospection et de l'exploitation. **Les éléments permettant d'orienter plus efficacement les programmes d'exploitation de la ressource seront disponibles.**

De plus, la DIREN a réalisé le diagnostic de 79 rivières de Tahiti et Moorea, sur la base duquel plusieurs actions seront entreprises.

Des schémas directeurs de rivière intégreront à la fois le bon état écologique du cours d'eau et la prévention des risques d'inondation. Ils prendront en compte les Plans de Prévention des Risques (PPR), le plan annuel de curage et d'entretien ainsi que le diagnostic écologique. Quatre premiers schémas seront réalisés sur les cours d'eau de la Fautaua, de la Papenoo, de la Punaruu et de la Taharuu. La conception des schémas directeurs sera basée sur une approche pluridisciplinaire et concertée de l'ensemble des problématiques et enjeux liés à l'eau à l'échelle du bassin versant. La démarche sera étendue aux autres rivières à enjeux. Ainsi l'objectif sera d'aboutir à une stratégie de gestion du bassin versant avec un programme pluriannuel d'entretien ainsi qu'un programme pluriannuel d'intervention :

- la gestion des crues et du risque d'inondation, de la ressource, de la qualité, du patrimoine naturel et paysager,
- la conciliation des différents usages : gestion des conflits conciliée à un fonctionnement le plus naturel possible du cours d'eau,
- la gestion du patrimoine culturel et la réhabilitation de la dimension socioculturelle des rivières.

**L'amélioration de l'entretien et de la gestion des cours d'eau polynésiens implique un développement des aménagements durables.** Ces aménagements seront donc mis en œuvre conformément aux orientations et préconisations des schémas directeurs établis.

**Par ailleurs, de nombreuses sources de pollution impactent les milieux aquatiques.** Des pollutions locales importantes peuvent être générées par les activités agricoles et industrielles (pollution chimique) et également les rejets des structures d'habitats denses ou surpeuplées. Dans les zones mixtes (industrielles, agricoles et d'habitation), un effet cumulatif des pollutions est à souligner, notamment dans les agglomérations urbaines voire péri-urbaines. Il est donc indispensable de cartographier plus précisément les pressions polluantes au niveau de ces zones à enjeux.

L'incivilité des populations riveraines est une réalité non négligeable qui se traduit par des décharges sauvages dans les rivières, de taille variable pouvant atteindre plusieurs tonnes. Ces déchets génèrent des contaminations bactériologiques et sont des foyers d'attraction d'espèces nuisibles.

Pilote des actions : DIREN



Résultat attendu 7	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
Des schémas de gestion de l'eau à différentes échelles sont réalisés et leurs plans d'actions sont mis en œuvre						Nombre de plans de gestion de l'eau définis et mis en œuvre	0	5
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
26- Réaliser un schéma territorial à l'échelle de la Polynésie et se déclinant par archipel					●	Une planification générale de la gestion de l'eau est réalisée, les principes directeurs et priorités d'intervention sont définis à l'échelle de la Polynésie française et précisés par archipel	0	1
27- Etablir les 4 schémas directeurs des rivières de Papenoo, Fautaua, Punaruu et Taharu'u avec cohérence inondation et écologie (intégrant PPR, plan annuel de curage et d'entretien, et diagnostic écologique) et mettre en œuvre les plans d'actions correspondants	●	●	●	●	●	Nombre de schéma directeur de cours d'eau définis et mis en œuvre	0	4
28- Elaborer une cartographie des pressions polluantes au niveau de l'agglomération de Papeete (Paea à Mahina) et la zone d'activités de Taravao (ICPE, agriculture, aquaculture, décharges, industries, anciens sites d'activités, cimetières, sites et sols pollués, etc.)		●	●	●	●	Le SIG de la Diren recensant les activités polluantes est mis à jour et la base de données est complétée pour les zones à enjeux, les résultats sont diffusés sur la plate-forme numérique du Pays	0	1

<b>Hypothèses de réussite</b>	Implication forte des parties prenantes
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Manque d'implication des parties prenantes	Mise en œuvre d'un dialogue institutionnel notamment avec les acteurs communaux et riverains



### Résultat attendu 8 : La Police de l'eau est opérationnelle dans les 3 niveaux de contrôle administratif relevant de sa compétence (instruction, conformité et exploitation)

L'administration territoriale a pour compétence de réglementer, gérer et contrôler les usages du domaine public fluvial. Normaliser l'autorisation des ouvrages de production d'eau est un préalable obligatoire à la rationalisation de l'usage des ressources en eau. Or plusieurs ouvrages de production d'eau restent encore à régulariser.

Des visites de contrôles de conformité (vis-à-vis de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (AOT)), de leurs usages et du règlement de la taxe d'exhaure dès lors que celle-ci s'applique, doivent être réalisées. Le niveau d'exploitation de la ressource sera connu et alimentera le réseau de suivi quantitatif des eaux prélevées.

Dans cette perspective, les missions de police administrative des services sera poursuivi pour l'instruction des AOT, la réalisation des contrôles des prescriptions des autorisations, le contrôle des volumes prélevés (sur déclaration et sur visite) devront être mises en œuvre. Par ailleurs, des ouvrages du patrimoine territorial doivent également être régularisés et équipés de compteurs d'eau. Enfin, au regard de la compétence réglementaire, la délibération relevant de la gestion du domaine public sera toilettée pour y intégrer des dispositions propres à la gestion des ressources en eau.

Pilotes des actions : DEQ-GEGDP, DAF

Résultat attendu 8	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>La Police de l'eau est opérationnelle dans les 3 niveaux de contrôle administratif relevant de sa compétence (instruction, conformité et exploitation)</b>						Nombre de niveaux de contrôle réalisés : - Instruction des dossiers de demande d'AOT - Contrôle de la conformité des AOT - Contrôle du recouvrement des redevances	1	3
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>29- Autoriser les ouvrages de captage d'eau (forages, captages en rivières ou captages de source)</b>	●	●	●	●	●	Nombre d'autorisations de travaux de prospection de la ressource en eau et d'arrêtés d'occupation temporaires (AOT) délivrés annuellement	1 autorisation de travaux de prospection 10 AOT	2 autorisations de travaux de prospection 15 AOT
<b>30- Contrôler le respect des autorisations d'occupation du domaine public (volumes, échéances, équipements, etc.) en favorisant une organisation interservice</b>	●	●	●	●	●	Nombre d'ouvrages autorisés contrôlés	0	A définir
<b>31- Recouvrer la redevance d'exhaure</b>	●	●	●	●	●	Augmentation progressive des montants recouvrés	A définir	A définir
<b>32- Equiper en dispositif de mesure les captages et</b>	●	●	●	●	●	Nombre de captages équipés en compteurs fonctionnels	A définir	A définir



forages publics territoriaux autorisés notamment les ouvrages régularisés déjà existants et suivre les volumes prélevés								
33- Réviser la délibération 2004-34 APF du 12/02/2004 et les arrêtés d'application relatifs à la composition et l'administration du domaine public, en particulier les dispositions relevant de la redevance d'exhaure	●	●	●			La réglementation relative à la gestion du domaine public fluvial est toilettée	0	1

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implication des parties concertées et parties prenantes - Qualité des déclarations des pétitionnaires
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Moyens humains durables insuffisants avec compétence technique - Manque de compétences techniques - Non-paiement par les gestionnaires	- Formation aux contrôles et aux relèves d'infraction - Sessions de formation professionnalisante - Formalisation de l'organisation interservices



## **Résultat attendu 9 : Les cours d'eau sont aménagés et restaurés en intégrant l'écologie, la protection des biens et des personnes, et la lutte contre les inondations**

La Direction de l'Environnement (Diren) est en charge de la coordination et du soutien aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions sur la thématique de l'eau via divers programmes (Ex : 11<sup>ème</sup> FED – Programme PROTEGE) en partageant les retours d'expériences sur les aménagements réalisés dans d'autre PTOM et en intégrant une gestion de l'eau plus globale et plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique. Les objectifs principaux sont :

- Préserver, gérer et restaurer les milieux aquatiques
- Renforcer la résilience face aux risques naturels et anthropiques liés à l'eau,
- Et pérenniser la coopération inter-PTOM.

Par exemple, dans le cadre des activités de restauration du fonctionnement des masses d'eau prévues dans le projet PROTEGE, la Polynésie française mènera à bien des actions de revégétalisation de berges dans l'agglomération urbaine de Tahiti comme la rivière de Nahoata. La rivière Nahoata, présente un tronçon particulièrement intéressant dans cette perspective. Dans une logique de gestion intégrée, **l'objectif de l'opération proposée ici serait alors une véritable renaturation de ce tronçon de rivière.**

Plus largement, les diagnostics environnementaux menés sur la Nahoata et sur d'autres rivières de l'agglomérations de Papeete indiquent **une forte artificialisation du cours d'eau et un mauvais état général causé par la présence importante des déchets dans leurs lits et sur leurs berges.** Les rivières font partie du Domaine public fluviale (DPF) et elles représentent des milieux naturels riches qu'il est important de préserver. Cependant, ces cours d'eau peuvent aussi être le théâtre d'inondations aux conséquences parfois importantes. Par ailleurs, les caniveaux et tous types d'exutoires qui font partie du Domaine public routier (DPR) évacuent généralement toutes les eaux pluviales vers les rivières. Aussi, ces exutoires drainent diverses pollutions en quantité importante (ordures ménagères, déchets dangereux, produits toxiques, espèces envahissantes, etc.) cela impacte le milieu naturel et peut également créer des embâcles et provoquer des inondations.

A ce titre, il est prévu de **retirer ces déchets des lits et berges des rivières. Ces travaux seront complétés par une collecte et un traitement des déchets dans des filières autorisées.** En parallèle, la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques et au civisme autour des rivières, tout particulièrement pendant la saison des pluies, sera réalisée. L'objectif de ce nettoyage est de cibler et de sensibiliser plus encore les zones en amont de la basse vallée, là où il y a le plus d'habitations. En effet, certaines zones sont très polluées et sont concentrées autour des lotissements sociaux près des berges.

Cette opération est complémentaire aux travaux de curages annuels des cours d'eau menées par la Direction de l'équipement (DEQ). C'est dans ce contexte que l'entretien du DPF et du DPR présente de multiples intérêts qui vont de la protection des milieux naturels à la protection des biens et des personnes. Aussi, il est prévu d'élaborer **un cahier des charges "type" pour encadrer tous travaux en rivière, notamment les curages.** Ce cahier des charges type permettra à terme de répondre aux impératifs environnementaux et ainsi pourrait même permettre de réaliser les travaux (considérés comme très invasifs et critiqués par la population) en concomitance avec les actions de la Diren pour une **plus grande efficacité avec une communication optimisée auprès des riverains.**

Pilote des actions : DIREN, DEQ (GEGDP et STT)



Résultat attendu 9	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
Les cours d'eau sont aménagés et restaurés en intégrant l'écologie, la protection des biens et des personnes, et la lutte contre les inondations						Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une opération de restauration ou de nettoyage	10	A définir
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
34- Aménager la rivière de la Nahoata (ou autres rivières) : opération de restauration d'habitats des espèces aquatiques et de la continuité écologique	●	●	●	●		Linéaire de rivières restaurées (en m)	0	A définir
35- Nettoyer les lits et berges des rivières à risques d'inondations	●	●	●	●	●	Nombre de rivières nettoyées annuellement	10	10
36- Elaborer un cahier des charges "type" pour encadrer tous travaux en rivière, notamment les curages	●	●	●			Les modalités de curage sont cadrées	0	1
37- Gérer les déchets issus des opérations de curage	●	●	●	●	●	Volumes de déchets de curage traités	A définir	A définir

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implications des parties prenantes
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Aléas climatiques - Non prise en considération des documents types par les opérateurs - Mauvaise compréhension des populations riveraines (assimilation de l'opération à de l'extraction de matériaux)	Mesures de communication/négociation de proximité



### Résultat attendu 10 : Les eaux pluviales dans les zones côtières sont gérées

Bien qu'il en ait la compétence au niveau de la route territoriale, le Pays ne dispose pas de schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Le réseau territorial de collecte des eaux pluviales est l'exutoire final de toutes les eaux de pluie transitant par les caniveaux privés et communaux, le partage de la planification devient incontournable pour une gestion optimale des volumes d'eaux de pluie au niveau de la plaine.

Ainsi, il est prévu de **poursuivre les réalisations d'infrastructures d'évacuation des eaux pluviales (réseaux, fossés, etc.)** afin de gérer au mieux les points critiques avec des interventions prioritaires, notamment dans les zones urbanisées qui rencontrent des problèmes d'inondations lors de fortes pluies (ex : cas de la Papeava, Outumaoro bas).

Pilote des actions : DEQ-INFRA

Résultat attendu 10	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
Les eaux pluviales dans les zones côtières sont gérées						Nombre d'infrastructures et de linéaires posés et rénovés	A définir	A définir
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
38- Réaliser les infrastructures d'évacuation des eaux pluviales (réseaux, fossés, etc.)	●	●	●	●	●	En zone urbanisée, nombre d'infrastructures et de linéaires posés et rénovés	A définir	A définir

Hypothèses de réussite	
Risques exogènes à la mise en œuvre	Mesures d'atténuation
Aléas climatiques	



### Résultat attendu 11 : La population est sensibilisée aux risques et aux enjeux de préservation des cours d'eau

Les programmes d'interventions visant à restaurer, protéger et valoriser les cours d'eau, favoriseront la réappropriation des cours d'eau par les riverains et l'ensemble de la population. Les programmes d'intervention sur les rivières devront être conçus et mis en œuvre en associant tous les acteurs comme les gestionnaires des cours d'eau, les riverains, les scientifiques, les industriels, les agriculteurs, les associations locales, etc., chacun dans le cadre de ses compétences. Dans cet objectif d'implication de tous les acteurs, une étude est prévue pour caractériser la perception sur les pratiques populaires liées aux rivières et permettra de :

- proposer des solutions adaptées au contexte social,
- guider à la conception et à la mise en œuvre des actions de gestion en apportant un éclairage différent en complément des données techniques,
- anticiper d'éventuelles difficultés lors de la mise en œuvre des plans de gestion, notamment avec certaines valeurs patrimoniales des cours d'eau ou de lieux d'intérêt.

Il est donc prévu d'exécuter des actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des élus et riverains, mais aussi de mener une campagne de sensibilisation annuelle relative au bon état des lits et berges des rivières en prévention de la saison des pluies pour la Polynésie française. **L'objectif étant de convaincre de l'intérêt de laisser le cours d'eau retrouver un fonctionnement naturel.**

Pilote des actions : DIREN

Résultat attendu 11	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
La population est sensibilisée aux risques et aux enjeux de préservation des cours d'eau						Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées annuellement	11	11
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
39- Caractériser la perception sur les pratiques populaires liées aux rivières		●	●			Nombre d'étude réalisée caractérisant les perceptions populaires vis-à-vis des rivières	0	1
40- Sensibiliser la population riveraine aux bonnes pratiques au niveau des cours d'eau lors des opérations de nettoyage des berges et lits de rivières sur Tahiti	●	●	●	●	●	Nb de campagne de sensibilisation des riverains des cours d'eau faisant l'objet du nettoyage des lits de rivières (Cf action n°23) à raison d'une campagne de sensibilisation ciblée par rivière	10	10
41- Mener une campagne de sensibilisation annuelle relative au bon état des lits et berges des rivières en prévention de la saison des pluies pour la Polynésie française	●	●	●	●	●	Nombre de campagnes annuelles de sensibilisation aux bonnes pratiques lors de la saison des pluies (2 mois de diffusion médiatique)	1	1



<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implications des parties prenantes et impact des échanges direct avec les riverains sur le terrain
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Manque d'intérêt à participer à l'étude - Manque d'intérêt à participer et respecter les travaux de nettoyages réalisés - Indisponibilité d'espace de diffusion	- Enquête de proximité - Approche ciblée d'une enquête de proximité et engagement des parties prenantes par la signature d'une charte ou d'une convention de collaboration - Variabilité des médias de diffusion



## Orientation C – Développer une gouvernance de l'eau adaptée

La réussite de la mise en œuvre de la première Politique de l'Eau du Pays se fonde sur :

- La création d'instances de pilotage et de coordination,
- La mise en cohérence des divers outils politiques du Pays,
- La mise en place d'un cadre de suivi et de mesure de la performance de la Politique de l'eau,
- La facilitation de la communication au niveau local,
- Le développement de la coopération à l'échelle régionale, européenne et internationale.

Le préalable nécessaire repose sur la définition de nouveaux principes de la gouvernance de l'eau polynésienne.

### Trois orientations opérationnelles :

- Définir un pilotage stratégique et une coordination opérationnelle adéquats,
- Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectoriels du Pays,
- Renforcer la coopération régionale, européenne et internationale.

La première orientation vise à mettre en place le **premier cadre de gouvernance** (politique et technique) de la Politique de l'eau, en instituant 2 comités et les outils de pilotage de celle-ci. La Politique de l'eau, multi-acteurs, réunira les acteurs de l'eau autour des périmètres d'intervention du Pays. Cette démarche est réellement innovante et relève à elle seule d'un défi. De plus, la stratégie de suivi de l'efficacité de la Politique de l'eau sera également réalisée et mise en œuvre, afin de l'adapter et la faire évoluer vers davantage d'efficacité. Le suivi de cette orientation opérationnelle sera illustré par le nombre de documents entérinés encadrant le pilotage de la politique de l'eau.

La seconde orientation porte sur la **nécessaire mise en cohérence des politiques publiques entre elles**, notamment celles qui nécessitent un accès à l'eau ou celles dont les activités peuvent impacter la qualité de l'eau. Cette orientation a pour objectif de cibler la rationalisation de l'usage de l'eau et la limitation des impacts anthropiques sur la qualité de l'eau, dans les autres cadres sectoriels du Pays. Le suivi de cette orientation opérationnelle sera illustré par le nombre de politiques sectorielles prenant en compte la politique de l'eau.

Et enfin, la **transversalité de la gestion de l'eau** vise des objectifs certes locaux, mais également plus globaux, à l'échelle internationale et régionale. Ainsi des modalités de **coopération** technique ou politique seront développées et mises en œuvre, notamment au travers des outils de financement européens. Cette initiative est indispensable en termes de coopération sur la thématique du changement climatique global. Le suivi de cette orientation opérationnelle sera illustré par le nombre de coopération renforcée à chaque niveau (international, européen et régional).

### Cinq résultats attendus (RA) :

- RA1- Les modalités de la gouvernance et du pilotage de la Politique de l'eau sont définies
- RA2- La politique de l'eau est mise en œuvre et sa performance est mesurée par le suivi de l'efficacité de ses actions
- RA3- Les moyens de communication sont mutualisés et la sensibilisation des usagers est organisée
- RA4- La cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays est renforcée
- RA5- La coopération régionale, européenne et internationale est renforcée dans le secteur de l'eau



## Résultat attendu 12 : Les modalités de la gouvernance et du pilotage de la Politique de l'eau sont définies

La gouvernance de l'eau tend à être structurée au travers de l'atteinte de ce résultat attendu. En effet, l'exercice de réforme de la gouvernance de l'eau requiert une clarification préalable de la répartition des compétences entre les acteurs institutionnels concernés, des rôles et responsabilités de chacun. Un périmètre d'intervention de chaque acteur, au plus près de ses obligations, sera réalisée en collaboration avec les collectivités.

De plus, cette orientation verra l'émergence des **outils de pilotage et de coordination** de la Politique de l'eau. Un **comité de pilotage** sera créé et des outils de gouvernance seront définis et mis en œuvre. Une **instance de suivi technique (COTECH)** sera mise en place pour produire et analyser les rapports soumis à la validation du COPIL, il en sera le soutien technique.

Les travaux engagés par le Gouvernement dans le domaine du numérique seront mis à profit pour accompagner la digitalisation de la gouvernance de l'eau dont le portail numérique de l'eau.

Pilote des actions : MCE

Résultat attendu 12	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
RA1- Les modalités de la gouvernance et du pilotage de la Politique de l'eau sont définies						Nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance et le pilotage de la Politique de l'eau	0	10
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
42- Cartographier la répartition des compétences, rôles et responsabilités de chaque acteur de la gouvernance globale de l'eau (état des lieux)		●	●			Etude réalisée	0	1
43-Définir la composition et le fonctionnement du comité de pilotage de la politique de l'eau (COPIL)		●				Nombre de documents officialisant la création du comité de Pilotage de la Politique de l'eau et le fonctionnement de ce comité	0	2
44- Formaliser la gouvernance de la Politique de l'Eau et définir ses outils de pilotage		●	●			Nombre d'outils de pilotage et de documents produits et validés dans le cadre du pilotage de la Politique de l'eau	0	5
45- Définir la composition et le fonctionnement du Comité technique de la politique de l'eau (COTECH)		●	●			Nombre de documents officialisant la création du comité technique de la Politique de l'eau et le fonctionnement de ce comité	0	1

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implication des parties prenantes
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Défaut du prestataire	



### Résultat attendu 13 : La politique de l'eau est mise en œuvre et sa performance est mesurée par le suivi de l'efficacité de ses actions

Afin de mettre en œuvre la Politique de l'eau, un renforcement des capacités de certains services a été identifié. En 2022, la priorité sera de disposer d'un coordinateur de la Politique de l'eau au sein de la direction de l'environnement.

Le plan de suivi et de mesure de la performance de la politique de l'eau sera élaboré, la collecte des données de suivi et de mesure sera organisée dans cet objectif.

Ainsi, la coordination de la mise en œuvre des actions de la politique de l'eau sera pleinement assurée.

Pilote des actions : MCE-DIREN et la Présidence

Résultat attendu 13	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
RA2- La politique de l'eau est mise en œuvre et sa performance est mesurée par le suivi de l'efficacité de ses actions						Pourcentage des actions ayant commencé  Pourcentage des actions ayant abouti	0	100
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
46- Renforcer les ressources humaines des services concernées pour assurer la coordination de la politique de l'eau		●	●			Nombre de poste permanents ou temporaires créés et occupés	0	A définir
47- Organiser la circulation de l'information nécessaire à l'alimentation du cadre de mesure de l'efficacité de la politique de l'eau dans le cadre de la modernisation de l'administration		●	●			Nombre de documents formalisant les remontées d'informations établis	0	A définir
48- Elaborer un plan de suivi et de mesure de la performance de la Politique de l'eau			●	●		Plan de suivi et de mesure de la performance établi et opérationnel	0	1
49- Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique de l'eau		●	●	●	●	Nombre d'actions mises en œuvre du plan de la Politique de l'eau	0	60

<b>Hypothèses de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profils de recrutement disponibles</li> <li>- Implication des parties prenantes</li> <li>- Acteurs communaux en capacité de contribuer</li> </ul>
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'implication des acteurs communaux</li> <li>- instabilité politique et économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue institutionnel</li> </ul>



### Résultat attendu 14 : Les moyens de communication sont mutualisés et la sensibilisation des usagers est organisée

La gestion durable des ressources en eau s’appréhende tout au long du cycle de l’eau, de la production aux rejets, chaque intervenant est un acteur de la gestion de l’eau.

Les principaux **outils pédagogiques** concernent particulièrement la **sensibilisation à la rareté de l’eau, la lutte contre le gaspillage de l’eau, la pollution de l’eau, la réduction des fuites, l’importance de la potabilisation, le risque encouru dans les zones d’aléa fort inondation**, etc.

Pour accroître la couverture des services, il sera aussi important de **sensibiliser les usagers aux obligations réglementaires**. Une collaboration avec le SPC-Pf permettra de réaliser des outils adaptés à la formation et sensibilisation des décideurs du monde communal.

Les associations seront associées pour assurer le relais auprès des usagers, par le biais de subventions octroyées par la Diren chaque année (appel à projets environnementaux). Des événements populaires ou des forums de gestionnaires de l’eau pourront être organisés.

Pilote des actions : DIREN

Résultat attendu 14	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>RA3- Les moyens de communication sont mutualisés et la sensibilisation des usagers est organisée</b>						Nombre d'outils de partage de l'information et de campagne de sensibilisation réalisés sur la période	0	A définir
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>50- Organiser le partage et la mutualisation de l'information notamment par le biais des nouvelles technologies (plate-forme, centre de ressources de l'environnement, etc)</b>		●	●	●	●	Nombres d'outils opérationnels	0	A définir
<b>51- Concourir à la sensibilisation des acteurs institutionnels (rôles, obligations réglementaires, aux conséquences sur l'environnement, aux risques sanitaires) par le biais d'outils de sensibilisation</b>		●	●	●	●	Nombres d'outils de sensibilisation réalisés	0	5
<b>52- Sensibiliser la population aux enjeux de l'eau par l'octroi de subvention délivrées aux associations</b>		●	●	●	●	Nombre de personnes sensibilisées au travers des actions associatives subventionnées par la Diren	0	50



<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implication des acteurs
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
- Outils informatiques non sécurisés - Aucune action de sensibilisation à la préservation des ressources n'est soumise et retenue à l'appel à projets	- Maintenance des outils comprenant la veille sécuritaire



## Résultat attendu 15 : La cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays est renforcée

La transversalité de l'eau impacte plusieurs politiques publiques majeures de développement durable de la Polynésie française : tourisme, agriculture, aquaculture, énergie (PCE), urbanisme et aménagement.

Le principal facteur limitant le développement est celui de la maîtrise foncière, entraînant des pressions sur la ressource en eau.

Pour une action gouvernementale cohérente, **toutes ces politiques publiques devront intégrer les mesures de gestion de l'eau édictées dans la présente politique.** Ainsi, les schémas ou politiques sectorielles prendront en compte les orientations de la Politique de l'Eau, notamment au niveau des projets structurants afin de limiter leurs impacts sur les ressources et les milieux aquatiques.

**Le tourisme est le secteur économique le plus important de la Polynésie française.** Le développement de cette industrie est tributaire de la qualité de l'eau distribuée et de la préservation du milieu naturel. Il convient de limiter l'impact de ce secteur économique sur les ressources en eau.

En termes de développement des énergies renouvelables, l'hydroélectricité est identifiée comme un des potentiels les plus importants sur Tahiti. Toutefois, il rompt la continuité écologique des cours d'eau, influençant le maintien de la biodiversité aquatique. Ainsi, les projets de nouveaux ouvrages hydroélectriques ou de rénovation intégreront les contraintes écologiques liées la gestion de l'eau et à l'impact sur les milieux aquatiques.

En Polynésie française, le partage de la ressource en eau est une problématique émergente qu'il convient de gérer avant qu'elle ne devienne complètement incontrôlable. Ainsi, la disponibilité suffisante de l'eau est un facteur clé dans le développement agricole et aquacole. L'utilisation de produits phytosanitaires a un impact important sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il conviendra de privilégier les agricultures de type raisonné ou biologique. L'élevage et l'aquaculture en eau douce peuvent impacter significativement la ressource en eau (par prélèvement ou par pollution). Il convient de limiter l'impact sur le milieu naturel au stade de l'instruction du dossier ICPE et d'instaurer le suivi environnemental du milieu récepteur.

Enfin, le futur Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) concourra à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce schéma, en cours d'élaboration, définira les grandes orientations techniques de gestion des déchets, notamment les plus toxiques.

Pilote des actions : DIREN



Résultat attendu 15	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>RA4- La cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays est renforcée</b>						Nombre de politiques sectorielles prenant en compte la politique de l'eau	0	5
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>53- Mettre en adéquation la stratégie foncière, d'urbanisme et d'aménagement du Pays</b>	●	●	●	●	●	Les enjeux de l'eau sont pris en compte dans la stratégie foncière, d'urbanisme et d'aménagement	0	1
<b>54- Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la politique du Tourisme</b>	●	●	●	●	●	Les enjeux de l'eau sont pris en compte dans la Politique du Tourisme	0	1
<b>55- Renforcer à la cohérence de la Politique de l'eau avec le Plan Climat Energie en intégrant notamment les contraintes écologiques liées la gestion de l'eau et à l'impact sur les milieux aquatiques des projets de nouveaux ouvrages hydroélectriques ou de rénovation des ouvrages</b>	●	●	●	●	●	Les enjeux de l'eau sont pris en compte dans les documents de planification sectorielle du Plan Climat Energie, notamment au travers des études d'impact sur l'environnement	0	1
<b>56- Renforcer la cohérence de la Politique de l'Eau avec les activités du secteur primaire (agriculture et aquaculture)</b>	●	●	●	●	●	Les enjeux de l'eau sont pris en compte dans les Politiques publiques du secteur primaire	0	1
<b>57- Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets</b>	●	●	●	●	●	Les enjeux de l'eau sont pris en compte dans le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets	0	1

<b>Hypothèses de réussite</b>	-
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
-	



## Résultat attendu 16 : La coopération régionale, européenne et internationale est renforcée dans le secteur de l'eau

Dans le cadre d'accords internationaux, européens et régionaux, la Polynésie française établit des partenariats en matière de gestion de l'eau, de préservation de la ressource, du changement climatique à différentes échelles.

La **gestion intégrée de l'eau** est une thématique majeure de coopération internationale, européenne et régionale. Au niveau international, l'Agenda 2030, lancé en 2015 par les Nations-Unies, a fixé 17 Objectifs du Développement Durable (ODD). Le sixième objectif est spécifique à l'eau et vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ».

S'inscrivant incontestablement dans les lignes directrices internationales de gestion de l'eau, la Politique de l'eau polynésienne contribue aux grands objectifs poursuivis en ce troisième millénaire : lutte contre le changement climatique, augmentation de la résilience des populations, réduction des émissions carbone, etc.

La coopération permettra à la Polynésie française de **valoriser ses actions, de partager les retours d'expérience, de participer aux échanges et forums thématiques régionaux, voire internationaux.**

Il s'agira de partage d'expérience et de renforcement des capacités avec les territoires français de la région dans la mise en œuvre du programme PROTEGE (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes) au travers du 11<sup>ème</sup> FED régional (2018-2023). Des ateliers de compagnonnages et d'échanges d'expérience sont prévus. Ils se traduisent notamment par des transmissions de documents type (cahiers des charge, retours d'expérience, etc.) avec les services wallisien et calédonien.

A l'échelle européenne, la **coopération** se traduit par la mise en œuvre de moyens européens, financiers ou techniques en Polynésie française. Ce partenariat se décline souvent sous la forme de financements européens dans lesquels le renforcement des capacités locales constitue une priorité.

Pilote des actions : PR-DAIEP et DIREN

Résultat attendu 16	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>RA5- La coopération régionale, européenne et internationale est renforcée dans le secteur de l'eau</b>						Nombre de coopération renforcée à chaque niveau	0	3
Actions	21	22	23	24	25	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible
<b>58- Mettre en place à l'échelle régionale des échanges avec les autres PTOM français pour valoriser, partager et échanger le savoir-faire de chaque service technique dans le cadre</b>	●	●	●			Nombre d'outils d'échange créés	0	A définir



du 11ème FED régional (PROTEGE)								
59- Formaliser et mettre en œuvre le programme territorial PF-UE de l'instrument de coopération avec les PTOM, dédié à la Polynésie française	•	•	•	•	•	Montant des fonds européens sont obtenus pour contribuer à la mise en œuvre de la Politique de l'eau	0	3,7 milliards
60- Mettre en œuvre à l'échelle internationale des plans d'actions internationaux portant sur la gestion de l'eau (CLIPSSA)	•	•	•	•		Nombre de plans d'actions mis en œuvre.	0	1

<b>Hypothèses de réussite</b>	- Implication des partenaires - Politique de l'eau éligible aux principes de l'appui budgétaire
<b>Risques exogènes à la mise en œuvre</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
-	-

\*\*\*\*\*

